

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille treize, le 14 Novembre, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

Etaient présents : Mr Maurice BOIXIERE -Mr Didier JUIN - Mr Bertrand PANGAULT - Mme Joëlle DENOUAL - Mr Jean REUNGOAT - Mr Jean-François HULAUD - Mr Pierre CHOUIN - Mme Geneviève BONNETE - Mme Jeanine DUFEIL - Mr Serge AUFFRET - Mme Véronique MEHEUST - Mr Jean-François LOREE - Mme Jeanine ROUXEL- Mr Sébastien GABILLARD - Mr Cyrile REMOND - Mme Françoise VAN DIEN - Mme Louise BERTEL FERRAND - Mme Tiphaine TARDIF -

Etaient excusés : Mr Jean-Yves PRIE (pouvoir Mr Jean-François HULAUD) -

Mr Patrice ROBIN (pouvoir Mr Bertrand PANGAULT)-

Absent : Mr Cyrile REMOND -

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 23 Octobre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il y a dans la salle, des Membres du Collectif, riverains de l'entreprise SARL SYLV'ECO située ZA de la Gare à Pleudihen, ainsi que Monsieur LEGENDRE, Directeur de cette Société.

De ce fait, il y a un changement dans la chronologie de l'ordre du jour.

Le point sur l'affaire SYLV'ECO va être présenté en premier.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la Société SYLV'ECO :

Cette Entreprise a pour objectif de récupérer toutes sortes de contenants en bois afin de les broyer en plein air pour en faire du combustible pour les chaudières bois.

L'entreprise n'est pas soumise à autorisation mais à déclaration.

A plusieurs reprises, des nuages de poussières se sont déposés sur les habitations environnantes, le bruit du broyeur est insupportable pour les Riverains, le risque d'incendie est élevé compte tenu du volume stocké qui est considérable.

Monsieur le Maire énumère tous les courriers échangés :

Monsieur Yvon ORY de la DREAL s'est déplacé dès juillet 2012 suite à notre courrier,

Le SDIS a été saisi, plusieurs courriers ont été envoyés au Préfet et Sous-Préfet, un arrêté de mise en demeure a été pris par Mr le Préfet....

Aujourd'hui le volume a diminué mais les nuisances sont toujours présentes.

L'arrêt de cette activité a été demandé. Mr le Maire précise que ce site n'est pas approprié.

Il a échangé avec Mr LEGENDRE qui a confirmé qu'il avait une autre plateforme pour exercer mais qu'il avait un bail de 9 ans avec SITA sur le site de Pleudihen.

Monsieur le Maire propose à Mr LEGENDRE de l'aider à régler le problème de SITA et essayer de tout faire pour que cette plateforme soit utilisée mais, avec une activité qui respecte l'environnement.

Monsieur LEGENDRE demande la parole, il remercie Monsieur LE MAIRE de son intervention, de son impartialité et confirme son but de quitter le plus rapidement possible ce site.

FINANCES :

DECISION MODIFICATIVE :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°003/2013

Entendu la présentation de Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux finances,
Considérant les propositions de la commission des finances,
VU l'exécution du budget primitif 2013,
Considérant les réajustements de crédits nécessaires,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE les modifications
Budgétaires suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap 11	CHARGES GENERALES	14 950,00	Chap 70	PRODUITS DU DOMAINE	2 800,00
60611	Eau	5 000,00	70311	Cions dans le cimetièr	1 000,00
611	Contrat prestations de service	3 000,00	70662	Centre de loisirs CLSH	3 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	6 000,00	70672	Droits de ramassage scol	- 1000,00
61551	Entretien et rép. mat. Roulant	2 000,00	70831	Photocopies	- 200,00
617	Etudes (ECTI...)	- 1 000,00		DOTATIONS et	
6184	Vers. à organismes formation	- 700,00		PARTICIPATIONS	21 984,00
			74124	Dotation solidarité rurale	11 312,00
62281	Intermédiaires (piscine, ALSH)	4 000,00	74127	Dotation nle de péréquation	10 672,00
6232	Fêtes et cérémonies	- 4 000,00		PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 800,00
6257	Réceptions	1 500,00	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	3 800,00
62571	Animations	- 1 000,00			
			77881	CODI /FPIC Part. communale	2 000,00
637	Autres impôts	150,00			
Chap 12	CHARGES DE PERSONNEL	18 134,00			
6218	Autre personnel extérieur	- 4 000,00			
6336	Cotisations C.N. CdG	650,00			
6411	Personnel titulaire	1 000,00			
6413	Rémunération Pers. Non titul.	6 650,00			
6451	Cotisation URSSAF	7 750,00			
6453	Cotisation caisses de retraite	3 084,00			
6455	Cotisation assurance du person.	3 000,00			
Chap 14	ATTENUATION DE PRODUITS	- 2 500,00			
65742	Subvention aux associations	- 4 000,00			
6615	Intérêts ligne de trésorerie	1 500,00			
	<u>TOTAL</u>	30 584,00		<u>TOTAL</u>	30 584,00

DEPENSES d'INVESTISSEMENT**RECETTES d'INVESTISSEMENT**

22	ACHAT EQUIPTS DIVERS		22	ACHAT EQUIPTS DIVERS	
21568	Matériel incendie	-1 000.00			
21578	Autres matériels	2 000.00			
2183	Achat informatique	2 000.00			
2184	Achat de mobilier	1 000.00			
37	AMENAGEMENT SECURITE ACCES RD 29		37	AMENAGEMENT SECURITE ACCES RD 29	
2315	Travaux	-9 387.05			
4581	Régularisation	-7 287.05	4581	Régularisation	-7 287.05
44	REAMENAGEMENT ECOLE/GARDERIE		44	REAMENAGEMENT ECOLE/GARDERIE	
1321	FNDAT/Etat (garderie)		1321	FNDAT/Etat (garderie)	-5 000.00
16818	Remboursement prêt CAF	2 760,00			
46	EGLISE		46	EGLISE	
2313	Construction	15 000.00			
51	SIGNALISATION/ILLUMINATIONS		51	SIGNALISATION/ILLUMINATIONS	
21578	Signalisation touristique CODI	4 500.00			
	Subvention département		21578	Subvention département	721.19
	Subvention région			Subvention région	628.93
54	VOIRIE 2012		54	VOIRIE 2012	
2315	Travaux	20 000.00			
57	AMENAGEMENT DE SECURITE LA VILLE GUILLAUME		57	AMENAGEMENT DE SECURITE LA VILLE GUILLAUME	
2315	Travaux en 2009	-10 000.00			
59	AMENAGEMENTS URBAINS		59	AMENAGEMENTS URBAINS	
2315	Travaux rues de Bellevue et de Dinan	40 000.00			
	Subvention Conseil Général 22 (voirie)			Subvention Conseil Général 22 (voirie)	24 760.00
64	ECOLE COMMUNALE		64	ECOLE COMMUNALE	
2184	Mobilier	700.00			
69	PROJET MEDICAL		69	PROJET MEDICAL	
	Etudes – Terrain - Honoraires	30 000.00			
72	RESERVES FONCIERES		72	RESERVES FONCIERES	
2111	Terrain	-			
		165 000.00			
73	AIRES DE JEUX		73	AIRES DE JEUX	
2188	Jeux d'enfants	10 000.00			
74	AMENAGEMENT DU PONT DE CIEUX		74	AMENAGEMENT DU PONT DE CIEUX	
2128	Travaux	-10 000.00			

77	RENOUVELEMENT INFORMATIQUE	12 000,00	77	RENOUVELEMENT INFORMATIQUE	
Hors opérations					
2051	Droits de licence JVS	2 700.00			
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT		-60 014.10	TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT		13 823.07
Report TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		-60 014.10	Report TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT 002		13 823.07
Opérations financières			Opérations financières		
R	Virement de l'année en cours				
R	Emprunt en euros		R	Emprunt en euros	-73 837,17
TOTAL INVESTISSEMENT		-60 014.10	TOTAL INVESTISSEMENT		-60 014.10

ACHAT MATERIEL :

TAILLE HAIE :

Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux finances, présente deux devis pour l'acquisition d'un taille haie.

La Société MACE propose ce matériel pour un montant de 2 116,92 € + 50 € de port

L'entreprise BERNARD présente un devis pour 2 087,02 € livré ;

La commission des Finances soumet le devis BERNARD.

Entendu l'exposé de Mr BOIXIERE,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la

Proposition de l'entreprise BERNARD pour un montant de 2 087,02 €

POMPE DE LAVAGE HAUTE PRESSION

Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux finances, présente deux devis pour l'acquisition d'une pompe de lavage haute pression du type : karcher

La Société AUTO OMNIA INDUSTRIE propose ce matériel à 1 999,71 € TTC

EVAN MOROR CYCLES présente un devis pour 2 150,00 € TTC

La Commission des Finances soumet le moins disant soit Auto Omnia Industrie.

Entendu l'exposé de Mr BOIXIERE,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la

Proposition d'AUTO OMNIA INDUSTRIE pour un montant de 1 999,71 €

ADOPTION DES STATUTS DE DINAN COMMUNAUTE

Au 1^{er} janvier 2014, une nouvelle Communauté de communes, Dinan Communauté, sera créée. Le processus de création territoriale de Dinan Communauté intervient selon les règles légales sous réserve de l'appréciation des communes membres de la Communauté de communes. Cette création de l'EPCI se fait conformément à l'arrêté préfectoral du 13 mai 2013, portant fusion de la Communauté de communes de Dinan et la Communauté de communes du Pays d'Evran.

Dinan Communauté est une communauté de communes ayant vocation à permettre aux communes de déterminer ensemble un projet de territoire et d'avenir pour le bassin de vie Dinannais.

En janvier 2013, les élus de la CCPE et de la CODI se sont mis d'accord pour mettre en place un Comité de Pilotage fusion CODI-CCPE. Celui-ci avait pour objectif d'organiser le travail sur les compétences des deux EPCI, de programmer les réunions et d'assurer leur animation.

Le Comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le 11 février 2013. Au cours de cette réunion, les membres ont décidé de créer des Ateliers thématiques, qui étaient présidés par les Vice-présidents des deux EPCI en charge des compétences qui les intéressent. Ainsi 11 Ateliers ont été mis en place : culture, développement économique, eau-assainissement, éducation et sensibilisation à l'environnement, enfance-jeunesse, environnement, habitat, sports, transports, tourisme et voirie.

Les Ateliers étaient composés en plus de quatre élus (en moyenne) communautaires, voir municipaux de chaque territoire intéressés par la thématique.

Chaque Atelier s'est réuni en moyenne deux fois entre le mois de mars et le mois de juin 2013. Le premier Atelier était uniquement consacré à un état des lieux de la compétence sur les deux territoires et sur la mise en place d'un langage et d'un vocabulaire commun. A la suite, les Ateliers se sont réunis pour définir la compétence de Dinan Communauté.

Puis, le 20 juin 2013, l'organisme « Mairie Conseils » s'est déplacé sur le territoire pour accompagner les élus dans la démarche de la fusion. Au cours de cette journée, « Mairie Conseils » a apporté une nouveauté juridique qui a permis de rédiger le projet de statuts de Dinan Communauté : les compétences exercées par un EPCI à fiscalité professionnelle unique et à dotation globale de fonctionnement bonifiée se répartissent entre les compétences obligatoires et les compétences supplémentaires au sens des dispositions de l'article L.5214-23-1 du CGCT .

Ainsi, en juillet 2013, les techniciens ont rédigé un projet de statuts de Dinan Communauté en fonction des conclusions des Ateliers Thématiques. Le projet de statuts rédigé a été présenté au Comité de pilotage le 26 août 2013. Après la validation du Comité de pilotage, le projet a été présenté à un Bureau des Vice-Présidents commun à la CODI et la CCPE le 10 septembre 2013.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des Collectivités territoriales.

Vu l'article L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Avis favorable du Bureau des Vice-Présidents commun à la CODI et la CCPE du 10 Septembre 2013.

Il vous est proposé d'adopter les statuts de Dinan Communauté suivant les modalités jointes en annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

ADOpte LES STATUTS DE DINAN COMMUNAUTE

AUTORISE LA CREATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE DINAN COMMUNAUTE :

- Dinan Communauté Zones
- Dinan Communauté SPANC
- Dinan Communauté Assainissement
- Dinan Communauté Culture
- Dinan Communauté Eau
- Dinan Communauté Ecodia
- Dinan Communauté Foncier
- Dinan Communauté OM Pays d'Evran
- Dinan Communauté CLSH Pays d'Evran
- Dinan Communauté Voirie Pays d'Evran
- Dinan Communauté Parc Pays d'Evran
- Dinan Communauté Pôle Pays d'Evran

RAPPORT D'ACTIVITE CODI

Monsieur Bertrand PANGAULT, Adjoint aux Affaires Sociales présente le rapport d'activité de la CODI.

La CODI est la première intercommunalité de Bretagne, elle est composée de 18 communes soit 41 000 habitants.

Ses compétences se définissent ainsi :

Développement économique, Aménagement de l'espace, Habitat, Environnement, Sport, Tourisme, Culture, Formation supérieure, Petite enfance.

Entendu l'exposé de Monsieur Bertrand PANGAULT , l'ensemble des Membres Présents du Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de la CODI.

BILAN DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le bilan du fonctionnement de l'assainissement sur Pleudihen.

L'eau est de bonne qualité. Par contre, l'assainissement pose problème.

Il y a un certain nombre de réseaux unitaire, en cas de réseaux séparés, il faut que les gens se raccordent.

La surcharge du réseau d'assainissement provient d'arrivée massive de pluie (orages) mais aussi de sources qui s'écoulent dans un réseau en mauvais état. Cette surcharge en eaux pluviales rend difficile, voire inefficace le traitement des eaux usées.

La CODI a choisi notre commune pour être pilote dans la recherche de mise en conformité du réseaux des Eaux Usées.

MISE A DISPOSITION TERRAIN PRIVE, rue de Bellevue

Monsieur le Maire explique que la commune a réalisé 2 parkings communaux rue de Bellevue et un de ces espaces appartient à l'Association Ste Jeanne d'Arc. Un bail emphytéotique est proposé au Conseil.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses Membres présents,

sauf Monsieur Maurice BOIXIERE qui ne prend pas part au vote,

APPROUVE la proposition d'établir un bail emphytéotique sur 50 ans entre la commune et l'association Ste Jeanne d'Arc.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu 3 réunions du COPIL sur les rythmes scolaires, Chacun est d'accord pour finir tous les jours à la même heure.

Le samedi matin est écarté, Le Directeur d'Académie n'accepte pas qu'il y ait classe le samedi matin.

Le planning est à peu près calé, José Escanez travaille sur les activités. Il y aurait 1 h 15 de TAP chaque jour (L-M-J-V)

Le plus compliqué c'est de trouver des animateurs, 80 % doivent avoir le BAFA (1 pour 14 en maternelle, 1 pour 18 en primaire).

A partir de Décembre- Janvier la COMMUNAUTE DE COMMUNES proposera des activités notamment à travers du Kiosque.

DOSSIER CIMETIERE , LOGICIEL, GESTION

Monsieur le Maire fait part aux Membres de l'idée de numériser le cimetière.

JVS propose un logiciel : « Gestion du Cimetière »

Le C D G nous demande si nous serions intéressés pour être commune test pour établir Le fichier, la saisie, le règlement du cimetière, la formation et assurer ainsi la maintenance.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

ACCEPTE d'être la commune « test » pour la gestion du cimetière par JVS et le CDG.

RENOUVELLEMENT CONVENTION STEREDENN

Monsieur Pierre CHOUIN rappelle à l'assemblée que dans le cadre de son programme pluriannuel de réhabilitation des bords de Rance, la commune confie à l'association STEREDENN une nouvelle tranche de travaux de un an axée sur la restauration des perrés et l'aménagement, l'entretien et la création de chemins de randonnée pédestre conformément à un cahier des charges qui réponde aux exigences du Contrat de Baie. La convention propose 57 jours de travail à 345 € à la journée par équipe soit pour l'année un coût de 19 665 €.

Monsieur CHOUIN précise que ces 57 jours couvriront le sentier du littoral et les divers travaux qu'on demandera. C'est une convention qu'on passe chaque année.

Entendu l'exposé de Monsieur CHOUIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE de renouveler la Convention entre la commune et l'association STEREDENN pour un coût annuel de 19 665 €.

REPLACEMENT DU PARC INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur Bertrand PANGAULT, Adjoint, informe l'assemblée que le parc informatique de la Mairie doit être renouvelé, il n'est plus assez puissant. Monsieur PANGAULT fait lecture du rapport d'audit établi le 5 Novembre 2013.

Il est donc proposé de pourvoir au remplacement de ce matériel par des ordinateurs plus performants.

Deux devis ont été obtenus à cette fin :

- POTIER Bureautique (TADEN) : H.T. 8 025,87 € T.T.C. 9 598,94 €
- Jacques LAGARRIGUE (Pleudihen sur Rance): H.T. 7 895,00 € T.T.C. 9 442,42 €

Entendu la présentation de Monsieur PANGAULT et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de confier à Monsieur Jacques LAGARRIGUE la fourniture et l'installation du parc informatique de la Mairie pour un montant total de : 9 442,42 €.

CONVENTION CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu du Conseil général demandant une délibération du Conseil Municipal l'autorisant à signer la convention concernant l'occupation du Domaine Public et les travaux sur mandat pour l'aménagement de la rue de Dinan, route départementale n° 29.

Entendu l'exposé de Mr Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses Membres présents,

DONNE AUTORISATION à Monsieur le Maire, de signer la convention avec le Conseil Général, relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur

le domaine public départemental sur notre commune, RD n° 29, aménagement de la route de Dinan.

CONVENTION SOUSCRIPTION CLOCHER

Monsieur Maurice BOIXIERE rappelle que l'Eglise faisant partie du patrimoine communal, le conseil a donné son accord pour que la Fondation du Patrimoine de Bretagne basée à RENNES, prépare une souscription.

Cette convention de souscription, a pour objectif de recueillir des fonds dans le but de participer à la restauration du clocher de l'église Notre Dame de notre commune, a été signée le 8 Novembre dernier par Madame Geneviève LE LOUARN, Déléguée départementale des Côtes d'Armor pour la Fondation du Patrimoine Bretagne, Monsieur Joseph LEGOFF, Délégué de Pays pour la fondation du Patrimoine, Monsieur Maurice BOIXIERE représentant Mr LE MAIRE pour la Commune.

Des plaquettes ont été imprimées et comprennent un bon de souscription à remplir. Le don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu qui donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal.

La durée de la souscription est ouverte jusqu'à la fin des travaux.

CONVENTION POLE DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le Maire informe les Membres que Mr LAUNAY, Architecte, est en train de travailler sur ce projet.

Il faut qu'une convention soit signée entre la commune et les Professionnels de santé, à cet effet, Monsieur le Maire propose que le Notaire de Pleudihen prépare cette convention.

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses Membres présents,

DECIDE que le Notaire Maître VERGER-HIARD de Pleudihen, rédige la convention entre la commune et les professionnels de santé.

HLM LA RANCE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il a reçu Messieurs HARDY et CUMONT mercredi dernier. Ceux-ci ont confirmé que le réseau Gaz Naturel sera mis en place en 2014, les pavillons seront équipés.

Ils ont pris contact et ont mis en concurrence les fournisseurs de gaz pétrolier. La Société ANTARGAZ a baissé la molécule de gaz de 35 % à partir de Septembre, chaque locataire bénéficiera d'un Avoir et sera avisé par un courrier de SA LA RANCE.

Les logements collectifs resteront en gaz pétrolier car il faut refaire toutes les colonnes montantes.

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe les Membres que les travaux rue de Dinan se sont bien passés, la Société EIFFAGE donne satisfaction, notamment au niveau délais qui ont été inférieurs à ceux annoncés.

Reste les finitions : le mobilier urbain (kiosque, barrière de sécurité) et traçage résine (à faire par temps sec).

C.LOG

Pour information, Monsieur le Maire, fait part à l'assemblée que la Société C.LOG a un projet d'agrandissement sur le terrain en face l'actuel bâtiment pour création de leur siège avec transfert de postes et 15 créations d'emplois sur 3 ans.

SENTIER LITTORAL

Monsieur Pierre CHOUIN, annonce que depuis le 5 novembre, Ker Maria a commencé à travailler à partir de la Chapelle St Magloire.

Le travail avance assez vite.

Les propriétaires riverains, les agriculteurs vont être avertis.

Il faut également voir pour que les randonneurs puissent passer le Pont de Cieux en toute sécurité.

Une convention devra être passée avec le Conseil Général.

RESULTAT DU JURY REGIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

L'équipe Technique fait son entrée dans la salle du Conseil suite à l'invitation de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que tous les trois ans, le Jury régional visite les communes ayant le label « villes et villages fleuris ».

Notre commune est déjà labellisée avec 2 fleurs, cela fait un certain nombre d'années que des efforts sont faits dans la commune pour le fleurissement grâce à une équipe encadrée par Sébastien BOUCHER qui a très à cœur le travail qu'il réalise avec une grande motivation.

Cette année, Pleudihen, vient d'obtenir une troisième fleur. La commune est très fière de ce classement.

De plus, le PRIX du JARDINIER a été décerné à Mr Sébastien BOUCHER par les professionnels du paysage, de l'horticulture et de la pépinière.

Monsieur le Maire et tous les membres du Conseil Municipal félicitent très chaleureusement toute l'équipe qui a œuvré avec beaucoup de goût au fleurissement de notre commune et des félicitations toutes particulières à Sébastien BOUCHER pour son investissement dans l'embellissement de Pleudihen.

Fin de la séance à 23 h 30

VASPART Michel (maire)	AUFFRET Serge	BERTEL FERRAND Louise	BOIXIERE Maurice
BONNETE Geneviève	DENOUAL Joëlle	DUFEIL Jeanine	GABILLARD Sébastien
HULAUD Jean-François	JUIN Didier		MEHEUST Véronique
PANGAULT Bertrand	PRIE Jean-Yves	REMOND Cyrile	REUNGOAT Jean
	Absent	Absent	
ROBIN Patrice	ROUXEL Jeanine	TARDIF Tiphaine	VAN DIEN Françoise
Absent			
CHOUIN Pierre	LOREE Jean-François		